

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 482 036**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 10625**

(54) Montant de panneau latéral de carrosserie de véhicule et panneau latéral équipé d'un tel montant.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 62 D 25/04.

(22) Date de dépôt..... 12 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

(71) Déposant : SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN et Société anonyme dite : AUTO-  
MOBILES PEUGEOT SA, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Claude Chevrier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Plasseraud,  
84, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

Montant de panneau latéral de carrosserie de véhicule et panneau latéral équipé d'un tel montant.

L'invention est relative à un montant de panneau latéral de carrosserie de véhicule, formé par une zone du panneau qui relie les bords longitudinaux supérieur et inférieur de ce panneau, et par des éléments de renforcement de cette zone.

Un tel montant, par exemple un montant central situé entre les passages de porte avant et arrière, est soumis à des sollicitations importantes, notamment en cas de choc latéral.

L'invention a pour but, surtout, de rendre ce montant tel qu'il réponde mieux que jusqu'à présent aux diverses exigences de la pratique et notamment tel que sa résistance mécanique soit améliorée en particulier à l'égard des chocs latéraux sans qu'il en résulte une augmentation sensible de poids ni une augmentation sensible du prix de revient.

Selon l'invention, un montant de panneau latéral de carrosserie de véhicule, formé par une zone du panneau qui relie les bords longitudinaux supérieur et inférieur de ce panneau, et par des éléments de renforcement de cette zone, est caractérisé par le fait que ladite zone du panneau comprend deux parties décalées dans le sens de la hauteur et ayant des plans moyens différents respectivement extérieur et intérieur, ces deux parties étant reliées par une bande de transition située sensiblement à mi-hauteur, la partie située vers l'intérieur étant bordée par une nervure tournée vers l'extérieur.

Avantageusement, la partie haute de la zone est située vers l'extérieur tandis que la partie basse est située vers l'intérieur, la nervure étant prévue sur le bord inférieur de cette partie basse.

Les éléments de renforcement sont agencés pour former un corps creux supérieur et un corps creux inférieur; ces éléments de renforcement comprennent une

doublure interne rapportée derrière la partie située vers l'extérieur et un voile externe rapporté sur la partie située vers l'intérieur.

De préférence, la doublure interne et le voile externe sont disposés et agencés de manière qu'il y ait une superposition partielle de leurs extrémités venant se raccorder à la zone du panneau, de chaque côté de la bande de transition.

L'invention concerne, également, un panneau latéral de carrosserie de véhicule dont le montant présente les caractéristiques évoquées précédemment.

L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en certaines autres dispositions dont il sera plus explicitement question ci-après à propos d'un mode de réalisation particulier décrit avec référence au dessin ci-annexé, mais qui n'est nullement limitatif.

La figure 1, de ce dessin, est une coupe schématique, à grande échelle, suivant I-I, figure 5 d'un montant central de panneau latéral de carrosserie, conforme à l'invention, pour véhicule automobile.

La figure 2 est une coupe schématique suivant II-II, figure 1.

La figure 3 est une coupe schématique suivant III-III figure 1.

La figure 4 est une coupe schématique suivant IV-IV figure 1.

La figure 5, enfin, est une vue en élévation partielle, d'un panneau latéral de carrosserie de véhicule, dans la région du montant central.

En se reportant au dessin, on peut voir un montant central M de panneau latéral P de carrosserie de véhicule automobile. Ce montant central M sépare le passage A (fig.5) de porte avant du passage B de porte arrière.

Le montant central M est formé par une zone L du panneau P qui relie les bords longitudinaux supérieur 1 et inférieur 2 de ce panneau. Le bord supérieur 1 du panneau contribue à la formation du brancard supérieur

de pavillon.

Des éléments de renforcement R contribuent, avec la zone L, à la formation du montant M.

Le panneau latéral P a un contour fermé, le bord supérieur 1 étant relié au bord inférieur 2 par des portions d'encadrement périphérique non représentées sur la fig. 5.

La zone L du panneau comprend, comme visible sur la figure 1, deux parties 3, 4, décalées suivant le sens de la hauteur et ayant des plans moyens différents, respectivement extérieur et intérieur ; ces deux parties 3 et 4 sont reliées par une bande de transition 5 située sensiblement à mi-hauteur ; la partie 4, située vers l'intérieur, est bordée par une nervure 6 tournée vers l'extérieur. La bande 5 a une section longitudinale sensiblement en S, avec point d'inflexion.

Il est clair que les termes "intérieur" et "extérieur" doivent être compris par rapport à l'habitacle du véhicule c'est-à-dire que la partie 4 est située, suivant une direction transversale par rapport au véhicule, plus près de l'habitacle du véhicule que la partie extérieure 3.

Avantageusement, la partie extérieure 3 constitue la partie haute de la zone L tandis que la partie intérieure 4 est la partie basse de cette zone. La nervure 6 est prévue sur le bord inférieur de ladite partie basse.

La partie haute 3, disposée au-dessus de la ligne de ceinture latérale (cette ligne de ceinture latérale correspondant sensiblement à une ligne passant par les niveaux des bas de glace) comporte, en extrémité haute, une nervure 7, vers l'extérieur, notamment à surface 7a arrondie. Cette nervure 7 se prolonge longitudinalement de part et d'autre de la zone L, suivant le bord supérieur 1 de manière à permettre la réalisation, avec des éléments complémentaires, d'un caisson longitudinal creux constituant le brancard de pavillon.

Une doublure 8 de renfort interne, de type épais, constitue l'un des éléments de renforcement, et se combine avec la partie haute 3 pour former un caisson

supérieur, suivant toute l'étendue de cette partie. Cette doublure 8 peut comporter, à son extrémité supérieure, des prolongements, orientés suivant la direction longitudinale de la carrosserie, propres à former avec les prolongements longitudinaux de la nervure 7, le  
5 brancard de pavillon.

L'assemblage des extrémités hautes de la partie 3 et de la doublure 8 s'effectue, dans de bonnes conditions, notamment par soudage, au niveau des bords 3a, 8a, appliqués à plat, l'un contre l'autre, comme montré sur la figure  
10 1.

La section transversale du corps creux formé par la partie 3 et la doublure 8 est visible sur la figure 2 ; la section transversale de la partie 3 a la forme d'un U tournant sa concavité vers l'intérieur de l'habitacle.

15 Les extrémités des ailes de ce U sont repliées sensiblement à 90° vers l'extérieur pour former des bords 9.

La partie de la doublure 8, destinée à former un caisson avec la partie 3, a une section transversale en forme de U dont la concavité est tournée vers l'extérieur.

20 ----- Les extrémités des ailes de ce U sont repliées sensiblement à 90° pour former des bords 10 qui viennent en appui contre les bords 9, auxquels ils sont reliés, notamment par soudure.

Le bord inférieur 8b de la doublure 8 s'étend au-  
25 delà de la bande de transition 5, comme visible sur la figure 1, de manière à s'appliquer et à être fixé contre la zone supérieure de la partie 4.

Un voile épais de recouvrement 11 assure la continuité du profil de flanc en prenant extérieurement appui sur la  
30 zone inférieure de la partie haute 3 ; le bord supérieur 11a du voile est fixé sur la partie 3 tandis que le bord inférieur 11b du voile est fixé sur la partie convexe, tournée vers l'extérieur, de la nervure 6. Comme visible d'après la figure 4, la partie inférieure 4  
35 de la zone L présente des génératrices rectilignes parallèles à la direction longitudinale du véhicule ; la section transversale du voile 11 a la forme d'un U

dont la concavité est tournée vers l'intérieur ; les extrémités 12 des ailes du U sont repliées sensiblement à 90° vers l'extérieur et sont appliquées et fixées contre la partie 4 de telle sorte que le montant M 5 comporte également un caisson inférieur.

Un renfort interne 13 referme la concavité de la nervure 6 tournée vers l'intérieur ; ce renfort interne 13 s'étend suivant toute la longueur du panneau latéral P, de même que la nervure 6. L'assemblage de ce renfort 10 interne 13 de la nervure 6 permet de réaliser le corps de longeron inférieur du panneau de côté P.

Comme visible d'après les figures 1 et 3, il y a superposition partielle de l'extrémité inférieure de la doublure 8 et de l'extrémité supérieure du voile 15 externe 11 de telle sorte qu'au niveau de la ligne de ceinture, trois épaisseurs de tôle sont superposées et assemblées (fig. 3) puisque la bande de transition 5 est comprise entre ces extrémités qui se recouvrent partiellement.

20 Il en résulte une forte rigidité transversale par coopération imbriquée des corps creux supérieur et inférieur, progressivement superposés dans la bande de transition médiane 5.

Les éléments rapportés 8, 11 sur la zone de retombée 25 L permettent la fixation d'organes travaillant, tels que, par exemple, une plaquette 14 d'ancre supérieure de ceinture de sécurité, ou des charnières de porte 15, 16.

Il est à noter, comme visible d'après les figures 2, 3 et 4, que les ailes des sections transversales en U 30 formant le caisson supérieur et le caisson inférieur sont formées par des flancs de retombée dont la profondeur est modulée afin de constituer une ligne de joint continue et bien équilibrée à l'intérieur d'un plan de galbe régulier.

35 Selon l'invention, en quelque sorte, on réalise une translation du plan moyen du panneau latéral P au niveau de la ligne médiane de ceinture.

En plus de la forte rigidité transversale évoquée précédemment, l'invention permet d'assurer une continuité au niveau du longeron, notamment inférieur, formé par l'assemblage de la nervure 6 et du renfort 13 qui 5 s'étendent suivant toute la longueur du panneau de côté P. L'intégrité des propriétés physiques et mécaniques de cet organe essentiel est ainsi sauvegardé.

La continuité de la zone L du panneau P est assurée en extrémité haute de la partie 3 au niveau 10 de son assemblage avec le bord 8a, assemblage présentant ainsi une résistance mécanique satisfaisante en dépit de l'important resserrement latéral supérieur de la géométrie du montant central par suite des exigences de visibilité et d'accès.

15 La robustesse des éléments épais rapportés 8 et 11 autorise l'accostage direct de pièces de fatigue telles que charnières ou analogues, ce qui permet de réduire de façon sensible le nombre de pièces de renforcement habituellement utilisées.

20 Il est à noter que par éléments "épais", on désigne des éléments dont l'épaisseur est du même ordre que celle des pièces en tôle constituant la structure du véhicule, cette épaisseur étant nettement supérieure à celle des pièces en tôle qui constituent l'enveloppe ou 25 l'habillage de la caisse.

Les zones de raccordement extérieures notamment entre le voile 11 externe et la partie 3 sont masquées par un habillage approprié ; un tel habillage se trouve normalement réalisé par la mise en place des 30 portes latérales à l'intérieur de leurs encadremens, la périphérie des panneaux de porte venant coiffer, à la manière d'un couvercle, les baies d'encadrement et reconstituer la continuité du carénage latéral.

35 L'invention présente également de l'intérêt pour les autres montants du panneau latéral, notamment pour le montant de custode arrière.

REVENDICATIONS

1. Montant de panneau latéral de carrosserie de véhicule, formé par une zone du panneau qui relie les bords longitudinaux supérieur et inférieur de ce panneau,  
5 et par des éléments de renforcement de cette zone, caractérisé par le fait que ladite zone (L) du panneau comprend deux parties (3, 4) décalées dans le sens de la hauteur et ayant des plans moyens différents respectivement extérieur et intérieur, ces deux parties  
10 étant reliées par une bande de transition (5) située sensiblement à mi-hauteur, la partie (4) située vers l'intérieur étant bordée par une nervure (6) tournée vers l'extérieur.
2. Montant selon la revendication 1, caractérisé  
15 par le fait que la partie haute (3) de la zone est située vers l'extérieur tandis que la partie basse (4) est située vers l'intérieur, la nervure (6) étant prévue sur le bord inférieur de cette partie basse.
3. Montant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que les éléments de renforcement comprennent une doublure interne (8) rapportée derrière la partie (3) située vers l'extérieur et un voile externe (11) rapporté sur la partie (4) située vers l'intérieur, de telle sorte qu'un corps creux supérieur et un corps creux inférieur soient formés.  
25
4. Montant selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la doublure interne (8) et le voile externe (11) sont disposés et agencés de manière qu'il y ait une superposition partielle de leurs extrémités venant se raccorder à la zone (L) du panneau, de chaque côté de la bande de transition (5).
5. Montant selon l'ensemble de la revendication 2 et de la revendication 3 ou 4, caractérisé par le fait que l'assemblage de l'extrémité de la partie haute (3)  
35 de la zone (L) est effectué au niveau du bord (8a) de la doublure interne (8) appliqué à plat contre le bord (3a) du panneau.

6. Montant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la partie haute (3) comporte, en extrémité haute, une nervure (7) saillante vers l'extérieur.

5 7. Montant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait quela nervure (6) prévue sur la partie (4) située vers l'intérieur est assemblée à un renfort interne (13) qui s'étend suivant toute la longueur du panneau latéral, de même que cette 10 nervure , de manière à réaliser un corps de longeron du panneau de côté (P).

15 8. Montant selon l'ensemble de la revendication 2 et de la revendication 3 ou 4, caractérisé par le fait que la section transversale de la partie haute (3) a la forme d'un U tournant sa concavité vers l'intérieur, les extrémités des ailes de ce U étant repliées sensiblement à 90° vers l'extérieur, tandis que la partie de la doublure (8) destinée à former un caisson avec cette partie haute (3) a une section transversale 20 en forme de U dont la concavité est tournée vers l'extérieur, les extrémités des ailes de ce U étant repliées sensiblement à 90° pour venir en appui et être reliées auxailes repliées de la partie(3), le voile externe (11) ayant une section transversale en forme de U 25 dont la concavité est tournée vers l'intérieur, les extrémités des ailes de ce U étant repliées vers l'extérieur et appliquées et fixées contre la partie basse (4) de la zone L.

30 9. Panneau latéral de carrosserie de véhicule équipé d'un montant selon l'une quelconque des revendications précédentes.

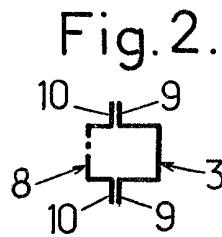
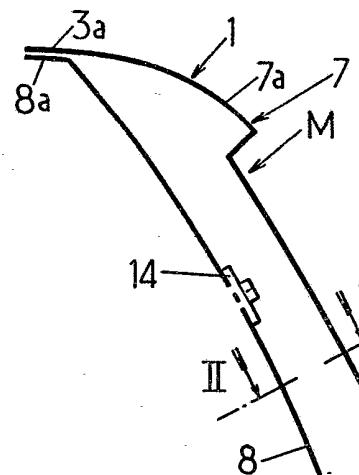


Fig. 3.

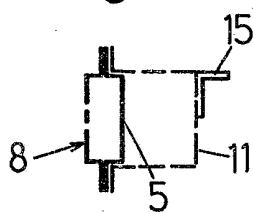


Fig. 4.

